

À remplir en MAJUSCULES

Valable à compter du 23/01/2025

Souscripteur

Vous êtes déjà assoc	ié(e)? NON		OL	JI		Pre	cisez	voti	re co	ode	ass	ocié	:							
Propriétaire	Nu-propriétaire] In	divis	sion														
M Mme	e Société																			
Nom (ou Raison socia	ale)																			
Prénom																				
Nom de naissance																				
Date / Lieu de naissa	nce		/	,		/				-										
Département / Pays	de naissance			/																
Nationalité																				
Représentant (person	nne morale)																			
Forme juridique (per	sonne morale)																			
N° SIRET (personne r	norale)																			
Adresse	N°																			
Code Postal / Ville						/														
Adresse fiscale	N°																			
(si différente de l'adr	esse postale)																			
Code Postal / Ville						/														
Pays																				
Téléphone	+																			
Email																				
Situation fo	ımiliale																			
Célibataire	Divorcé(e)		Ма	rié(e)			Veuf	(ve))			Pa	csé(e)					
	Communauté un	ivers	elle			Communauté réduite aux acquêts														
	Séparation de bi	ens	ns Participation aux acquêts																	



À remplir en MAJUSCULES

Valable à compter du 23/01/2025

Souscripteur

Capacité juridique							
Majeur(e) Autre :							
Majeur(e) sous protection légale							
Situation profession	nelle						
Quelle est votre profession ?							
Agriculteur	Commerça	int		Fonctionna	ire		
Cadre	Employé			Chef d'entr	eprise		
Profession libérale	Sans profe	ssion		Retraité			
Dans quel secteur d'activité ?							
Résidence fiscale							
France et DOM Autre:							
Régime fiscal : Impôts	sur les Sociétés / BIC	☐ Impôts	sur le revenu		Non assuj	etti (assoc	iation)
¹Êtes-vous une «US Person»?		OUI	☐ NON				
² Êtes-vous une personne politiquemer	nt exposée ?	OUI	☐ NON				

¹Vous êtes considéré comme «US Person» au sens réglementaire de l'administration fiscale américaine, si vous remplissez l'une des conditions suivantes : 1/ Au titre de personne physique, vous êtes citoyen américain, vous avez le statut de résident fiscal américain, vous êtes né sur le territoire américain, vous êtes détenteur d'une carte verte. Vous avez résidé plus de 183 jours au total aux États-Unis d'Amérique sur l'année en cours et les deux années précédentes (pour le calcul les jours de l'année en cours comptent intégralement avec un minima de 31 jours, les jours de l'année N-1 pour un tiers et les jours de l'année N-2 pour un sixième). Vous avez déclaré vos revenus avec ceux de votre conjoint américain.

2/ Au titre de personne morale, si la société a été créée sur le territoire américain ou dont le siège social est situé sur le territoire américain, si la société est une institution financière relevant du droit américain. En cas de réponse positive à cette question, merci de compléter le formulaire Fatca CRS.

²La 4^{ème} directive anti-blanchiment et les dispositions du 2° de l'article L. 561-10 définissent, de manière générique, les PPE comme étant des personnes qui sont considérées comme exposées à des «risques plus élevés» de blanchiment de capitaux, notamment de corruption, en raison des fonctions politiques, juridictionnelles ou administratives qu'elles exercent ou ont cessé d'exercer depuis moins d'un an pour le compte d'un État ou d'une institution internationale publique créée par un traité.





À remplir en MAJUSCULES

Valable à compter du 23/01/2025

CO-souscripteur (en cas de souscription conjointe)

M. Mme																						
Nom)																						
Prénom																						
Nom de naissance																						
Date / Lieu de naissance				/			/					_										
Département / Pays de naissance	<u> </u>				/																	
Nationalité																						
Adresse	N°																					
Code Postal / Ville							/															
Adresse fiscale N' (si différente de l'adresse postale)																						
Code Postal / Ville							/															
Pays																						
Téléphone	+																					
Email																						
Situation familiale	•																					
Célibataire Divorce	☐ Divorcé(e) ☐ Marié(e) ☐ Veuf(ve) ☐ Pacsé(e)																					
Communauté universelle					Communauté réduite aux acquêts																	
Sépara	ation de bie	ens						Pa	artic	cipa	tior	n au	x a	cqu	êts							





À remplir en MAJUSCULES

Valable à compter du 23/01/2025

CO-souscripteur (en cas de souscription conjointe)

Capacite juri	aique										
Majeur(e)	Autre :										
Majeur(e) sous prot	rection légale										
Situation pro	fessionnell	e									
Quelle est votre profess	ion?										
Agriculteur		Commerçan	t		Fon	ctionna	aire				
Cadre		Employé			Che	f d'ent	reprise				
Profession libérale		Sans profes	sion		Reti	aité					
Dans quel secteur d'acti	ivité ?										
Résidence fis	scale										
France et DOM	Autre:										
Régime fiscal :	Impôts sur le	s Sociétés / BIC	Impôts	sur le reve	enu] Non	assujet	ti (ass	ociatio	on)
¹Êtes-vous une «US Pers	son»?		OUI	□ N	ON						
² Êtes-vous une personne politiquement exposée ?				N	ON						

¹Vous êtes considéré comme «US Person» au sens réglementaire de l'administration fiscale américaine, si vous remplissez l'une des conditions suivantes : 1/ Au titre de personne physique, vous êtes citoyen américain, vous avez le statut de résident fiscal américain, vous êtes né sur le territoire américain, vous êtes détenteur d'une carte verte. Vous avez résidé plus de 183 jours au total aux États-Unis d'Amérique sur l'année en cours et les deux années précédentes (pour le calcul les jours de l'année en cours comptent intégralement avec un minima de 31 jours, les jours de l'année N-1 pour un tiers et les jours de l'année N-2 pour un sixième). Vous avez déclaré vos revenus avec ceux de votre conjoint américain.

2/ Au titre de personne morale, si la société a été créée sur le territoire américain ou dont le siège social est situé sur le territoire américain, si la société est une institution financière relevant du droit américain. En cas de réponse positive à cette question, merci de compléter le formulaire Fatca CRS.

²La 4^{ème} directive anti-blanchiment et les dispositions du 2° de l'article L. 561-10 définissent, de manière générique, les PPE comme étant des personnes qui sont considérées comme exposées à des «risques plus élevés» de blanchiment de capitaux, notamment de corruption, en raison des fonctions politiques, juridictionnelles ou administratives qu'elles exercent ou ont cessé d'exercer depuis moins d'un an pour le compte d'un État ou d'une institution internationale publique créée par un traité.





À remplir en MAJUSCULES

Valable à compter du 23/01/2025

Souscription

Je (nous) déclare (ons) souscrire à : Nombre de parts (Minimum de 5 parts pour la première souscription,		Montant u	nitaire	Mont (euros)	ant total (de la souscrip	ition	
	Χ	670€		=			€	
Je (nous) règle (ons) ce jour au compta	ant la somme d	de			€			
Par mandat de prélèvement SEPA	(formulaire ci-	après à comp	léter et à retourner sig	gné)				
Par virement sur le compte bancaire de la SCPI Vendôme Régions - BIC / SWIFT : SOGEFRPPAFI - IBAN : FR76 3000 3055 8100 0018 8586 957								
Par chèque libellé à l'ordre de la S	CPI Vendôme I	Régions pour	le montant total de m	a sousc	ription			
Nom / Prénom du titutaire du com	pte							
Fait l'objet d'une demande de fina auprès de l'établissement bancaire		un montant d	de			€		
Pays de provenance des fonds								
Déclaration d'origine des fonds								
Je déclare que les fonds versés provier	nnent de :							
Épargne		%	Cession d'activité		_		%	
Héritage Donation		%	Prestations / ind Autres (préciser				%	
Crédit		%	Addres (precise)	CI-0622(Jus)		70	
Un justificatif de provenance des fonc	s doit obligate		fourni dans les cas su	ıivants :				



• si la souscription est supérieure à 60 000 €;

si le client est un PPE;si l'opération est complexe.

• si la résidence fiscale du souscripteur est en dehors de France;



Versements programmés

À remplir en MAJUSCULES

Valable à compter du 23/01/2025

Souscription programmée

MISE EN PLACE	
Il est précisé que pour tout premier investissement, le souscripteur doit préa	lablement acquérir un minimum de 5 parts de la SCPI Vendôme Régions.
Je souhaite investir la somme de :	(minimum de 50€) par versements programmés, avec une fréquence :
mensuelle, prélèvement le 5 de chaque mois	semestrielle, prélèvement le 5 du mois suivant la souscription, puis semestriellement
trimestrielle, prélèvement le 5 du mois suivant la souscription, puis trimestriellement	annuelle, prélèvement le 5 du mois suivant la souscription, puis annuellement
Pour une prise d'effet avant la prochaine échéance, je prends note que le prochain prélèvement.	ue je dois faire parvenir le présent bulletin signé et complété à minima 15 jours avant
Conditions spécifiques au	ux versements programmés
L'investissement en versement programmé est réservé aux assoc détenant au moins 5 parts de la SCPI Vendôme Régions conformém aux statuts. La mise en place du versement programmé est illimitée et révocabl tout instant sans délai et sans frais. Le prix de souscription dans le présent bulletin est susceptible d'évol (à la hausse comme à la baisse). Les modalités de paiement sont obligatoirement soumis au prélèveme Les parts (ou fractions de parts) sont souscrites le mois du prélèveme effectif et dans les conditions en vigueur à cette date. Le délai de joi sance de la SCPI (1er jour du 6ème mois), s'applique aux verseme programmés. La mise en place du premier versement programmé est effective le m suivant la réception du présent mandat. Impayés: Dans le cas où, pour une raison quelconque, le prélèvem ne peut être réalisé en totalité ou partiellement à l'une des échéan prévues (compte clôturé, compte insuffisamment approvisionné, etc.) SCPI Vendôme Régions n'émettra pas de nouvelles parts correspond à ce versement. Ce dernier sera alors considéré comme un impayé, prélèvement sera à nouveau présenté le mois suivant. En cas de sectimpayé, cela entraînera la résiliation du mandat de prélèvement a	les versements programmés, il devra envoyer un nouveau mandat de prélèvement accompagné, si nécessaire, d'un justificatif actualisé de domiciliation bancaire. Origine des fonds : Dans le cadre de la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, la société de gestion Norma Capital est dans l'obligation de vérifier l'origine des capitaux qui lui sont confiés pour ces SCPI sous gestion. Norma Capital se réserve donc le droit de demander aux souscripteurs tout justificatifs compléments diviendes réinvestis) au démarrage du mandat ou sur sa durée. Une attestation d'origine des fonds demeure obligatoire pour toutes souscriptions supérieures à 60 000 €, toutes souscriptions sucessives ou programmés d'un montant global supérieur à 60 000 € dans les 12 derniers mois, ou pour toutes souscriptions jugées complexes. Indivisibilité des parts sociales : Les propriétaires de fractions de parts sociales peuvent se regrouper pour la quote-part excédentaire du nombre entier de parts sociales détenues. Ils doivent, en ce cas, Le se faire représenter par une seule et même personne désignée par accord entre eux. Elle exerce, pour chaque groupe, les droits attachés à
Fait à	Le / /
Signature(s) ¹ Souscripteur	Co-souscripteur
Cadre réservé au conseiller	—— Cadre réservé à la Société de Gestion—
Nom	Date de réception / / /

Date de jouissance

Conseiller

Code associé

Observations

Prénom

Signature

et cachet

Email



Réinvestissement des dividendes

À remplir en MAJUSCULES

Valable à compter du 23/01/2025

Réinvestissement des dividendes

MISE EN PLACE		
Je souhaite/nous souhaiton	s réinvestir mes/nos dividendes perçus	chaque trimestre :
en totalité en pa	artie soit % (De 1 à 100%)	
Pour une prise d'effet avant la p. le prochain versement des divic		ois faire parvenir le présent bulletin signé et complété à minima 15 jours avant
Conditions s	spácifiques	
	spechiques ssement des div	idondos
du remvesti ———	ssement des div	iderides
réinvestis, dans la SCPI Vend Il est recommandé d'évaluer l'im dendes, afin de pouvoir mieux o réinvestir. Votre conseiller habitu de cette réflexion. Je donne mandat à la société de gérant de la SCPI Vendôme Rég automatique des dividendes pa Régions, dans de nouvelles pa	s, que ces derniers soient perçus ou ôme Régions, sont soumis à l'impôt. position relative à l'ensemble de ces dividéfinir la quote-part que vous souhaitez el peut vous accompagner dans le cadre e gestion Norma Capital, en sa qualité de ions, pour procéder au réinvestissement potentiels versé par la SCPI Vendôme arts de la SCPI Vendôme Régions, ou disées de la SCPI Vendôme Régions.	Le réinvestissement des dividendes se fera en fonction des conditions de souscription de la SCPI Vendôme Régions en vigueur au jour du réinvestissement. Indivisibilité des parts sociales: Les propriétaires de fractions de parts sociales peuvent se regrouper pour la quote-part excédentaire du nombre entier de parts sociales détenues. Ils doivent, en ce cas, se faire représenter par une seule et même personne désignée par accord entre eux. Elle exerce, pour chaque groupe, les droits attachés à la propriété d'une part entière. La mise en place du réinvestissement des dividendes est illimitée et révocable à tout instant sans délai et sans frais.
Signature ——		
Fait à		Le / / /
Signature(s) ¹	Souscripteur	Co-souscripteur

Cadre réservé au conseiller Nom Prénom **Email** Signature et cachet

— Cadre réservé à la Société de Gestion —										
Date de réception						/		/		
Date de jouiss			/		/					
Conseiller										
Code associé										
Observations										

¹En cas de souscription conjointe, signature de tous les souscripteurs. Dans le cas d'une souscription par une personne mariée sous le régime de la communauté, le conjoint doit signer sous la mention manuscrite «Bon pour accord». En cas de co-souscription, d'indivision ou de démembrement, signature de tous les souscripteurs. Pour les personnes morales, préciser le nom et la qualité du signataire.





À remplir en MAJUSCULES

Valable à compter du 23/01/2025

Je (nous) déclare(ons)

- Agir en mon (notre) nom et pour mon (notre) propre compte ;
- Avoir reçu et pris connaissance des statuts de la Société, de la note d'information en cours de validité et visée par l'Autorité des Marchés Financiers, du DIC, des bulletins trimestriels d'informations et rapport annuel et du présent bulletin de souscription recto et verso;
- Être informé(s) que la Société ne garantit pas la revente des parts, et avoir pris connaissance des « facteurs risques » décrits dans la note d'information et rappelés dans les modalités de souscription ;
- Être informé que la jouissance des parts est effective au premier jour du sixième mois qui suit la souscription et la réception du règlement afférent :
- Être informé(s) que la Société de Gestion demande le dépôt immédiat des fonds correspondant à la présente souscription ;
- Que les parts de la SCPI ne sont pas souscrites et/ou ne pourront être transmises au bénéfice direct ou indirect d'une
 « US Person » ;
- Être informé qu'en cas de rejet d'un prélèvement, la Société de Gestion se réserve le droit d'annuler le programme de versement.

Préférences en matière de communication

IMPORTANT : un email est indispensable pour accéder à votre espace client et être averti des opérations courantes. Nous vous invitons à le renseigner dans le présent bulletin de souscription de façon lisible. Dans le cadre d'une co-souscription, seul celui du Souscripteur sera pris en compte.

Par défaut, les informations règlementaires et périodiques relatives à votre SCPI vous seront envoyées par email à l'adresse renseignée. Si vous souhaitez toutefois obtenir ces informations par courrier postal, vous pouvez en faire la demande à Norma Capital par courrier ou par email (coordonnées disponibles en page 9).

Je donne mon accord pour que les documents ou actes suivants soient dématérialisés (sous réserve des aménagements règlementaires et de la mise en place de ce service par Norma Capital) :

Convocation aux Assemblées	Générales et vote	OUI	□ NON			
Bordereau fiscal (montants à	déclarer)	OUI	NON			
Fait à		Le				
Signature(s) ¹	Souscripteur		Co-souscripteur			
Faire précéder la signature de la ment	-aire précéder la signature de la mention manuscrite «Ron pour souscription de parts » (nombre de parts en toutes lettres)					

Faire précéder la signature de la mention manuscrite «Bon pour souscription de … parts» (nombre de parts en toutes lettres).

Cac	dre réservé au conseiller	Cadre réservé à la Société de Gestion								
Nom		Date de réception		/	/					
Prénom		Date de jouissance		/	/					
Email		Conseiller								
Signature		Code associé								
et cachet		Observations								

¹En cas de souscription conjointe, signature de tous les souscripteurs. Dans le cas d'une souscription par une personne mariée sous le régime de la communauté, le conjoint doit signer sous la mention manuscrite «Bon pour accord». En cas de co-souscription, d'indivision ou de démembrement, signature de tous les souscripteurs. Pour les personnes morales, préciser le nom et la qualité du signataire.





À remplir en MAJUSCULES

Valable à compter du 23/01/2025

Mandat de prélèvement SEPA

Référence unique du mandat (à compléter par	la Société de Gestion)
débiter votre compte, conformément aux Vous bénéficiez du droit d'être remboursé avec elle. Une demande de remboursement doit êt	e par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez signée cre présentée : débit de votre compte pour un prélèvement autorisé, nois en cas de prélèvement non autorisé.
Nom	
Prénom	
Adresse N	
Code Postal / Ville	
Pays	
IBAN	
SWIFT/BIC	
Créancier	
Identifiant Créancier SEPA (ICS)	FR18ZZZ81ABF7
Nom	Vendôme Régions
Adresse	18/20, place de la Madeleine
Code Postal / Ville	75008 Paris
Pays	France
Type de paiement :	Paiement ponctuel: ET Paiement récurrent / répétitif pour le règlement de la souscription ET en cas de mise en place de versements programmés
Signature du titulaire du compte	
	Signature(s)
	pignatare(s)

Date Lieu



À remplir en MAJUSCULES

Valable à compter du 23/01/2025

Documents à joindre obligatoirement¹

Personnes physiques

- Copie recto-verso d'un document d'identité en cours de validité (Carte Nationale d'Identité ou passeport) du ou des souscripteurs,
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois,
- Dernier justificatif de la résidence fiscale.
- RIB pour le versement des dividendes,
- Bulletin de souscription complété et signé en 2 exemplaires originaux,
- Mandat de prélèvement SEPA complété et signé,
- Questionnaire de connaissance client complété et signé ainsi que les différents justificatifs demandés dans le questionnaire de connaisance client.

Personnes morales

- Extrait K-bis de moins de 3 mois,
- Copie recto-verso d'un document d'identité en cours de validité (Carte Nationale d'Identité ou passeport) du représentant légal et des bénéficiaires effectifs,
- Derniers statuts certifiés conformes de la société,
- RIB pour le versement des dividendes,
- Bulletin de souscription complété et signé en 2 exemplaires originaux,
- Mandat de prélèvement SEPA complété et signé,
- Questionnaire de connaissance client complété et signé ainsi que les différents justificatifs demandés dans le questionnaire de connaisance client.
- · Liste des mandats à jour,
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois du (ou des) bénéficiaires effectifs,
- Comptes annuels de la société (pour toute souscription supérieure à 60 000 €).
- · Liste des bénéficiaires effectifs.

SCPI Vendôme Régions

Date de création : 22 mai 2015 Société de Gestion : Norma Capital

Objet social : La Société a pour objet l'acquisition, directe ou indirecte, y compris en l'état futur d'achèvement, et la gestion d'un patrimoine immobilier locatif constitué d'immeubles et de terrains, situé en France en Zone Euro. Pour les besoins de cette gestion, elle peut procéder à des travaux d'amélioration et, à titre accessoire, à des travaux d'agrandissement et de reconstruction ; elle peut acquérir des équipements et installations nécessaires à l'utilisation des immeubles. Elle peut, en outre, céder des éléments de patrimoine immobilier, dès lors qu'elle ne les a pas achetés en vue de les revendre et que de telles cessions ne présentent pas un caractère habituel.

Souscription:

Nominal : 500,00€ Prime d'émission : 170,00€

Dont commission de souscription due, au titre des frais de collecte et des frais de recherche et d'investissement : 80,40€

Soit un prix de souscription net de tout autre frais : 670,00€

Lors des augmentations de capital, la Société de Gestion perçoit une commission de souscription de 12 % (au taux de TVA en vigueur) du prix de souscription des parts dont le montant inclut la prime d'émission. Cette commission a pour objet de rémunérer la prospection des capitaux et assurer les frais exposés pour la recherche et l'investissement des capitaux.

Nombre de parts : Il est prévu un minimum de 5 parts lors de la première souscription.

Jouissance : Premier jour du sixième mois à compter du premier jour ouvré suivant la réception intégrale des fonds et sous réserve de la validation du dossier de souscription par la Société de Gestion.

Distribution des revenus potentiels : Trimestrielle suivant l'approbation de l'Assemblée Générale.

Commission de souscription : 10 % HT du montant de la souscription, soit 12 % TTC au taux de TVA en vigueur.

Commission de gestion : 10 % HT, soit 12 % TTC au taux de TVA en vigueur, prélevés sur les produits locatifs HT encaissés et les produits financiers nets.

Commission d'acquisition ou de cession d'actifs immobiliers :

2 % HT maximum du prix d'acquisition ou du prix de cession de l'actif immobilier acquis ou cédé.

2 % HT maximum de la valeur conventionnelle des actifs immobiliers retenue pour le calcul du prix d'acquisition des droits sociaux acquis ou cédés des sociétés qui détiennent lesdits actifs immobiliers, au prorata de la participation dans lesdites sociétés acquise ou cédée par la Société.

Frais de cession et de retrait²: $75 \in HT$, soit $90 \in TTC$ actuellement, de frais de dossier.

Commission de suivi et de pilotage de la réalisation des travaux sur le patrimoine immobilier : 3,20 % HT maximum du montant toutes taxes comprises des travaux effectivement réalisés.

Durée conseillée de conservation des parts : 8 ans.

²Les modalités de cession et de retrait sont renseignées dans la note d'information. La signature du présent bulletin de souscription vaut notamment acceptation des termes et conditions liées aux distributions de revenus en cas de cession.



¹Tout dossier de souscription retourné incomplet ne pourra pas être traité par la Société de Gestion.



À remplir en MAJUSCULES

Valable à compter du 23/01/2025

Facteurs de risques

L'investissement en parts de SCPI est un placement dont la rentabilité est fonction :

- des revenus potentiels qui vous seront versés. Ceux-ci dépendent des conditions de location des immeubles (taux d'occupation, valeurs locatives) et de la conjoncture économique et immobilière;
- du montant du capital que vous percevrez lors du retrait de vos parts ou le cas échéant de la liquidation de la SCPI. Ce montant n'est pas garanti et dépendra de l'évolution du marché de l'immobilier sur la durée du placement ainsi que du niveau de la demande.

Les parts de SCPI doivent être acquises dans une optique de long terme et de diversification de votre patrimoine. La durée de placement minimale est de 8 ans.

L'investissement en parts de SCPI comporte un risque de perte en capital, le capital investi n'est pas garanti.

Ce placement étant investi exclusivement en immobilier, il est considéré comme peu liquide. Les modalités de retrait (vente) des parts de SCPI sont liées à l'existence ou non d'une contrepartie. La société ne garantissant, ni la revente de vos parts, ni le retrait.

En cas de blocage des retraits, les cessions de parts pourront être réalisées sur le marché secondaires, lors de la confrontation périodique des ordres d'achat et de vente des parts de la SCPI. En aucun cas les mêmes parts d'un associé ne peuvent faire l'objet à la fois d'une demande de retrait et être inscrites sur le registre des ordres de vente sur le marché secondaire.

En cas de souscription de crédit, si les revenus attachés aux parts souscrites à crédit ne sont pas suffisants pour rembourser le crédit, ou en cas de baisse de la valeur de retrait des parts, le souscripteur devra payer la différence. En outre, en cas de défaillance au remboursement du prêt consenti, l'établissement pourrait demander la vente des parts de SCPI, pouvant entraîner une perte de capital.

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que la SCPI Vendôme Régions est une SCPI pouvant statutairement recourir à l'endettement à hauteur de 30 % du montant du capital maximum.

Dès lors, le montant du capital qui sera perçu lors du retrait des parts ou, le cas échéant, lors de la liquidation de la société, sera subordonné au remboursement préalable de l'emprunt contracté par la SCPI.

Pour toute information ou actualisation des données de la SCPI Vendôme Régions, vous pouvez vous adresser à la Société de Gestion : Norma Capital | 18/20, place de la Madeleine – 75008 Paris | Téléphone : +33 (0)1 42 93 00 77 | Courriel : vendome.regions@normacapital.fr

Les statuts, la note d'information, le dernier rapport annuel et le dernier bulletin trimestriel d'information sont disponibles gratuitement et sur simple demande auprès de la Société de Gestion ou ses distributeurs habilités et sur le site internet www.normacapital.fr. La notice légale est parue au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires n° 45 en date du 13 avril 2020. Le droit de rétractation prévu par l'article L.341-16 du Code Monétaire et Financier relatif au démarchage ne s'applique pas aux souscriptions de parts de SCPI. La valeur d'un investissement en SCPI peut varier à la hausse comme à la baisse, tout comme les revenus qui y sont attachés. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

La loi sur la prévention du blanchiment des capitaux et du financement du terrorisme impose à la Société de Gestion de connaître l'origine des fonds de l'opération réalisée. La Société de Gestion souhaite que, quelque soit le montant souscrit, le souscripteur complète et signe la présente déclaration. La Société de Gestion peut, à tout moment, demander des informations ou documents supplémentaires relatifs à l'origine des fonds.

Loi informatique et libertés / données personnelles

Les informations communiquées dans ce document sont collectées et pourront faire l'objet d'un traitement conformément aux dispositions du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (« RGPD ») et de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Toutes les données collectées ci-avant sont nécessaires au traitement de votre souscription et au respect par Norma Capital, Responsable de Traitement, en sa qualité de Société de Gestion teneur du registre de la SCPI, de ses obligations légales conformément aux dispositions des articles L.561-1 et suivants du Code monétaire et financier, ce que le client accepte. Ces données ne sont ni vendues, ni transférées en dehors de l'Espace Économique Européen. Les données sont conservées pendant toute la durée de votre investissement, augmentée d'une durée de 5 ans, ne seront utilisées que par Norma Capital et ses partenaires en charge de l'éditique, et ne feront l'objet de communication extérieure que pour les seules nécessités de la gestion ou pour satisfaire aux obligations légales et règlementaires. Vous bénéficiez, dans les limites prévues par la législation applicable, d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, un droit d'opposition et de limitation au traitement, un droit à la portabilité de vos données ainsi qu'un droit de définir des directives relatives au sort de vos données personnelles après votre décès. Pour exercer ces droits, vous devez nous contacter à l'adresse suivante : Norma Capital - Direction de la clientèle - 18/20, place de la Madeleine 75008 Paris. Pour plus d'informations, veuillez lire notre politique de confidentialité accessible sur notre site internet : www.normacapital.fr.

¹Les modalités de cession et de retrait sont renseignées dans la note d'information. La signature du présent bulletin de souscription vaut notamment acceptation des termes et conditions liées aux distributions de revenus en cas de cession.



Société de Gestion de Portefeuille

18/20, place de la Madeleine - 75008 Paris • Téléphone : +33 (0)1 42 93 00 77 Agrément AMF en qualité de Société de Gestion de Portefeuille N° GP-16000017 du 09/06/2016 Carte professionnelle « Transaction sur immeubles & fonds de commerce » et « Gestion immobilière » n° CPI 7501 2019 041 807

www.normacapital.fr

